Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 38 (1960)

Heft: 4

Artikel: La nouvelle revision de l'AVS en vue

Autor: Picot, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-722609

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

faveur des typographes, notre revue reviendra plus cher de 15 %; il nous a recommandé en même temps d'adapter le prix de l'abonnement annuel à ces circonstances. Malgré cette augmentation sensible de nos frais, nous avons décidé de maintenir le prix très modeste de fr. 2.— par an, sachant qu'une grande partie de nos amis nous versent toujours un montant plus élevé. Nous espérons pouvoir compter sur la générosité de nos lecteurs et nous les en remercions d'avance bien cordialement. La rédaction

La nouvelle revision de l'AVS en vue

Discours de M. Albert Picot, ancien Conseiller aux Etats, vice-président de la Fondation suisse «Pour la Vieillesse», prononcé à l'Assemblée des délégués du 10 octobre 1960 à Fribourg.

Mesdames et Messieurs,
en ouvrant cette séance j'ai le regret d'excuser l'absence de notre président M. Philippe Etter, ancien Conseiller fédéral, retenu loin d'ici par un voyage.
Depuis notre assemblée de Zurich, en 1959, M. Etter, à fin décembre, a quitté le Conseil fédéral après une longue et brillante carrière à notre conseil exécutif suisse. A son départ il y a 10 mois, la presse et l'opinion publique ont eu l'occasion de relever ses éminentes qualités de magistrat cultivé et désintéressé. Je pense être votre interprète à tous en disant que cette assemblée s'associe à tous ces éloges, en relevant l'intérêt poursuivi par M. Etter depuis 21 ans à l'égard de notre Fondation et en soulignant aussi que, dans les dernières années de son mandat, le chef du département de l'Intérieur a pris à sa charge l'Office des assurances sociales et s'est encore rapproché de l'objet qui est le nôtre, le sort des vieillards. Nous avons le plaisir cette année de nous réunir dans la noble cité de Fribourg et nous remercions les autorités de l'Etat et de la Ville qui veulent bien suivre nos travaux. Nous saluons en Fribourg un des grands centres culturels de la Suisse, le siège d'une grande université, la terre du Père Girard et celle de l'enseignement de Gonzague de Reynold. Nous ne pouvons pas ne pas rappeler qu'en accueillant Fribourg en 1481, à la Diète de Stans, les Confédérés ont ouvert la porte à la

création d'une Suisse romande, entièrement constituée en 1815 par l'entrée dans la Confédération du Valais, de Neuchâtel et de Genève.

Mesdames et Messieurs, vous avez lu comme moi avec attention le rapport du Comité de direction qui vous a été envoyé. Vous avez lu également les suggestifs *Pro Senectute 1960* à couvertures coloriées que publie la Fondation. Il me semble que ces documents nous apportent encore la preuve évidente que la tâche de la Fondation n'est pas éclipsée par l'AVS, et que, plus consciente qu'autrefois du problème de la vieillesse, la Fondation voit son activité croître qualitativement et quantativement: 3000 collaborateurs dans tous les cantons; 21 000 bénéficiaires avec une moyenne de 256 fr. par an et par personne; la libéralité de 100 000 fr. par an du fonds Isler; les secours d'urgence de 60 à 65 ans ou de 58 à 63 ans à des hommes ou à des femmes précocement vieillis. L'année dernière 5 400 000 fr. de secours ont été accordés. Voilà pour le quantitatif qui est déjà éloquent.

Mais ce que nous devons signaler spécialement c'est l'amélioration qualitative du travail telle qu'elle a été mise en relief, il y a deux ans à Altdorf par Mme Hadorn, et telle qu'elle ressort des documents d'aujourd'hui: Appui moral aux vieillards, problèmes médicaux, logements pour personnes âgées; colonies d'habitation, service d'aide ménagère, aides familiales professionnelles à temps complet. Souvent nous ne sommes là qu'à des débuts, à des institutions qui n'existent que dans certaines régions. C'est un champ immense pour un avenir encore plus vaste qui s'ouvre devant nous. Tous doivent envisager la nécéssité d'un travail encore plus diversifié, encore plus persévérant et plus individualisé en face du vieillard le plus isolé et le plus faible.

Mesdames et Messieurs, l'an dernier à Zurich aux «Zimmerleuten» j'ai eu l'occasion d'évoquer la situation de l'AVS, de rappeler ses 4 revisions et de signaler les deux initiatives fédérales, celle des socialistes et celle des hors partis. J'ai eu l'occasion de signaler le danger de textes constitutionnels nouveaux qui ne tiendraient pas compte des éléments techniques du problème, le danger aussi d'avoir une échelle mobile des rentes, indexée sur le coût de la vie. J'ai émis le vœu qu'on procède plutôt à une 5e revision suivant les méthodes législatives qui ont réussi jusqu'ici. Je ne veux revenir que rapidement sur le sujet. Où en sommes-nous aujourd'hui? Tout d'abord il me semble que d'une manière générale l'opinion attend plutôt une bonne 5e revision qui

amènerait, si elle est suffissante, le retrait des initiatives. Ce serait pour la sécurité de l'AVS une solution sage et raisonnable.

Voici quelques données que je dois à l'obligeance de M. Studer de la Centrale de compensation et à celle de M. le Dr Saxer de l'Office des assurances sociales. L'AVS a continué à se bien porter. Les prévisions de 1960 donnent les chiffres suivants: *Cotisations* 785 millions en face des 744 millions de 1959. Pouvoirs publics 160 millions. Rentes payées 724 millions en face de 687 millions en 1959. Intérêts du fonds de compensation 164 millions en face de 151 millions en 1959. Excédent des recettes du compte d'exploitation 371 millions en face de 355 millions en 1959.

Le travail pour la 5e revision est engagé ainsi:

Depuis le 1er janvier 1957, date à partir de laquelle la 4e revision a sorti ses effets, on a compté une douzaine d'interventions parlementaires et deux requêtes cantonales (Genève et Vaud). Deux initiatives populaires ont été déposées, celle du parti socialiste suisse le 22 décembre 1958, et celle du Comité hors-parti le 22 mai 1959. Dans ses sessions de printemps et d'automne 1959, le Parlement pria le Conseil fédéral de lui faire rapport sur le fonds.

Invitée dès lors par le Conseil fédéral à faire les études préliminaires, la Commission fédérale de l'AVS a chargé sa *Sous-commission du bilan technique,* de réunir *les données techniques* qui sont déterminantes pour l'accroissement des rentes. Cette sous-commission, élargie pour ces circonstances, a tenu cinq séances et, au cours d'une sixième réunion, elle a approuvé le rapport qu'elle soumettra à la *Commission plénière le 18 octobre prochain.*

La revision légale, plus rapide et plus judicieuse que la revision constitutionelle, devrait donner la possibilité d'atteindre des objectifs permettant aux auteurs des initiatives populaires de retirer leurs propositions.

Je pense que cette 5e revision peut ne pas être timide. Jusqu'ici les rentes les plus modestes ont augmenté d'environ 88 %, mais les rentes moyennes ont peu progressé. Dans le cadre du bilan technique, sans toucher à la sécurité des jeunes cotisants, un pas doit être franchi.

Nous ne sommes pas dans un Etat communiste où l'Etat prétend assurer la vie totale des vieillards. Nous ne sommes pas dépourvus de toutes autres institutions, assurances privées, caisse s de retraite, aide cantonale, Fondation. Nous n'avons pas besoin de cet Etat

Providence. Mais dans le cadre d'un pays attaché à l'idée de liberté, à la notion de l'aide familiale, l'Etat doit savoir aller assez loin pour que l'aide soit, avec tous les autres moyens, plus efficace que dans un pays de l'Est.
Enfin, et c'est là-dessus que j'insiste, votre Fondation nous révèle qu'avec des moyens concentrés en faveur des vieillards les plus malheureux, on peut faire beaucoup dans le milieu où cela est le plus nécessaire. La 5e revision devrait contenir des dispositions permettant à votre comité central et à vos comités cantonaux une action plus intense dans ce domaine qualitatif que j'ai rappelé tout à l'heure. C'est là une tâche qui doit être entreprise par vous tous vis-à-vis de l'opinion publique et des autorités fédérales compétentes.
Avec des moyens financiers relativement plus modestes, sans atteindre des chiffres exorbitants, une plus riche dotation de l'aide qualitative donnera des résultats effectifs plus bienfaisants que tels taux plus élevés de rentes données à tous les citoyens.
Je confie à cette assemblée cette suggestion en renouvelant ici toutes mes félicitations pour le beau travail que vous poursuivez.

Alte Leute berichten

Es ist für die Jüngeren nicht leicht, die Alten zu verstehen. Wirklich verstehen können wir ja einen Mitmenschen nur, wenn wir uns in seine Gedankenwelt, in seine mitmenschlichen Beziehungen, in seine Umwelt hineinzuversetzen vermögen. Kein einfaches Unternehmen! Viele Alten machen uns den Zugang schwer, weil sie über vieles, was sie bedrückt und bekümmert, schweigen. Wir legen unseren Lesern heute und im nächsten Heft Berichte vor, die von alten Frauen stammen. Zuerst erzählt uns eine alte Frau von ihren Erfahrungen in einem Altersheim. Die zweite Verfasserin macht uns mit ihrem Schicksal als alleinstehende Frau bekannt. Die dritte schildert ihre Erlebnisse bei einem Gemeinschaftsausflug. Der Leser merkt sofort, dass es sich bei den drei Frauen um ganz verschiedene Naturen handelt, die auch das Alter auf verschiedene Weise erleben. Eine jede findet sich auf ihre Weise mit ihrem Schicksal ab, die eine mehr pessimistisch, die andere mehr zum Optimismus neigend.